



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPÉCIAL N° 128 du 12 décembre 2017**

PRÉFET DE L'HÉRAULT

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES ET DES MOYENS  
*Bureau du budget, du courrier,  
des moyens et de la logistique*

ARRETE N° 2017-01-1409 DU 11 DEC. 2017  
portant suppression de la régie de recettes instituée auprès de la sous-préfecture de Béziers

LE PREFET DE L'HERAULT

*Officier de la Légion d'honneur*  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté cadre du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu la circulaire ministérielle n° 17-692 du 17 août 2017 demandant la clôture des régies de préfectures et sous-préfectures au 31 décembre 2017 ;

Vu l'avis conforme émis par le directeur départemental des finances publiques du département de l'Hérault, comptable assignataire, en date du 27 novembre 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté ministériel du 24 décembre 1965 portant institution d'une régie de recettes auprès de la sous-préfecture de Béziers est abrogé.

**Article 2**

Le préfet de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montpellier, le **11 DEC. 2017**

~~Par le Préfet, le Préfet délégué,~~  
le Secrétaire Général



**Pascal OTHEGUY**

PRÉFET DE L'HÉRAULT

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES ET DES MOYENS  
*Bureau du budget, du courrier,  
des moyens et de la logistique*

**ARRETE N° 2017-01-1410 DU 11 DEC. 2017**

**portant abrogation des nominations du régisseur titulaire et des régisseurs suppléants de la régie de recettes instituée auprès de la sous-préfecture de Béziers**

**LE PREFET DE L'HERAULT**

*Officier de la Légion d'honneur*  
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 8 août 2017 modifiant l'arrêté cadre du 13 février 2013 habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu la circulaire ministérielle n° 17-692 du 17 août 2017 demandant la clôture des régies de préfectures et sous-préfectures au 31 décembre 2017 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 1965 portant institution d'une régie de recettes auprès de la sous-préfecture de Béziers ;

Vu l'avis conforme émis par le directeur départemental des finances publiques du département de l'Hérault, comptable assignataire, en date du 27 novembre 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 18 mars 2013 portant nomination de :

- Mme Sarah ROBACHE en qualité de régisseur titulaire de la régie de recettes instituée auprès de la sous-préfecture de Béziers,
  - M. Samuel DUTHOIT en qualité de régisseur suppléant de la régie de recettes instituée auprès de la sous-préfecture de Béziers,
  - M. Cyril ANGEL en qualité de régisseur suppléant de la régie de recettes instituée auprès de la sous-préfecture de Béziers,
- est abrogé.

### Article 2

Le préfet de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Montpellier, le 11 DEC. 2017

Le Préfet  
pour le Préfet, et par délégation,  
le Secrétaire Général



Pascal OTHEGUY